

RAPPORT LEC - ARTICLE 29

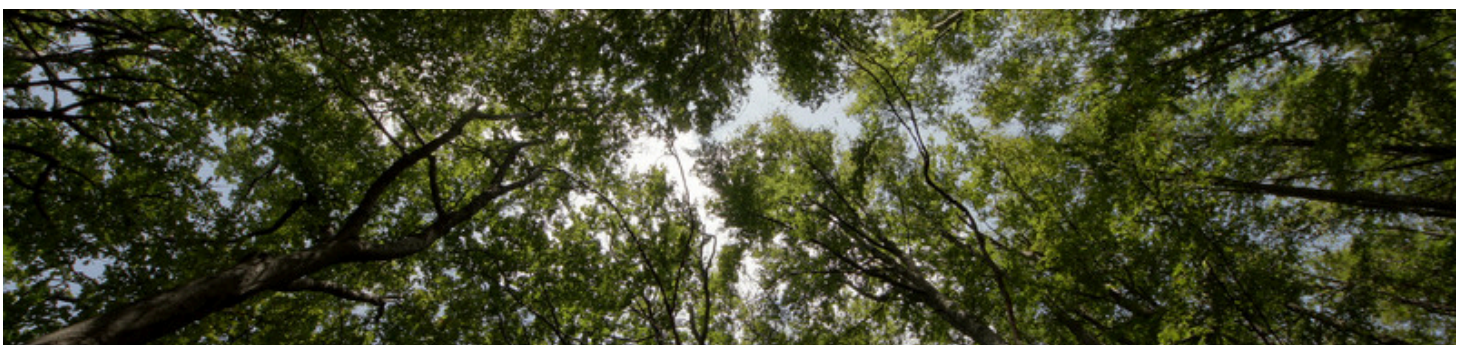
Dans le cadre de la mise en oeuvre de la
Politique ESG - Investissement Responsable

Année 2025

*Mis à jour le
18/03/2026*

TABLE DES MATIÈRES

- I - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE KEREN FINANCE
- II - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR KEREN FINANCE
- III - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEREN FINANCE
- IV - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE
- V - TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES
- VI - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS, EN COHÉRENCE AVEC LE D DU 2 DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SFDR
- VII - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ
- VIII - INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES
- IX - LES PRINCIPAUX DOCUMENTS
- X - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 & 9 DU RÈGLEMENT SFDR





I - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE KEREN FINANCE

Depuis sa création, Keren Finance privilégie l'investissement en actions européennes dites de croissance notamment sur le segment des petites entreprises ou small caps. Cette stratégie d'accompagnement de petites valeurs s'insère dans une logique de long terme où la connaissance des équipes dirigeantes et l'évaluation de la qualité de la gouvernance sont au moins aussi importantes que l'analyse financière des sociétés. Ceci est également valable sur le segment des obligations d'entreprises (généralement moins bien couvertes que les actions cotées de grandes capitalisations), qui a constitué un autre axe de développement majeur de notre société ces dernières années.

En ayant ce biais croissance dans notre philosophie de gestion, notre objectif consiste à identifier les sociétés leaders sur des marchés, offrant de la visibilité sur leur croissance future.

Or, nous ne croyons pas en une croissance future non respectueuse de la planète et de ses habitants. Nous évaluons ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de nous assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour nous, un investissement responsable est donc avant tout un investissement durable.

PRI

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020.



Cela implique que Keren Finance s'engage à :

- Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles elle investit.

- Promouvoir l'acceptation et la mise en oeuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en oeuvre des Principes
- Etablir un rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des principes

EXCLUSIONS

Depuis de nombreuses années, pour des raisons éthiques et parce que nous estimons ces activités contraires à l'intérêt de nos clients sur le long terme, Keren Finance a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est liée aux secteurs suivants :

- La fabrication et commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines anti-personnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.
- L'exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), afin d'éviter les risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et à d'autres pratiques non conformes aux normes internationales en matière de gouvernance financière.
- L'exclusion des entreprises impliquées dans des projets répertoriés sur les listes GCEL et GOCEL.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES



Dans le cadre du fonds Keren Crédit ISR, labellisé ISR, des exclusions supplémentaires sont appliquées afin de répondre aux exigences du label et de renforcer notre démarche d'investissement responsable. Celles-ci incluent notamment :

- Les producteurs de gaz et de pétrole, étant donné les préoccupations environnementales et sociales liées à ces secteurs, qui sont en contradiction avec notre approche d'investissement responsable.

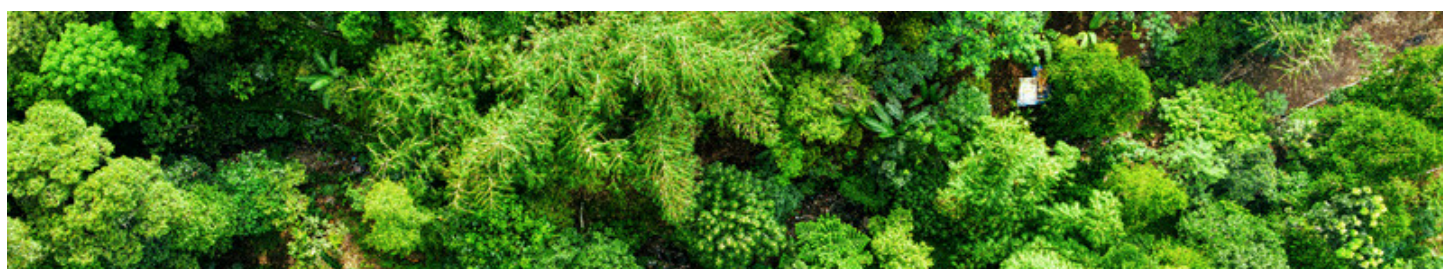
- Les entreprises du secteur de l'armement, lorsque cette activité représente plus d'un tiers de leur chiffre d'affaires total, en raison des risques éthiques et géopolitiques associés à ce secteur.
- Les sociétés relevant de la finance spécialisée, en raison de leur exposition à des pratiques risquées ou spéculatives qui ne sont pas en ligne avec notre philosophie de gestion responsable.
- Tout émetteur dont plus de 1% de l'activité relève de l'exploration, de l'extraction, du raffinage de charbon thermique, ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage de charbon, en raison de l'impact environnemental majeur de ces secteurs.
- Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds se basera sur les seuils d'intensité fournis par le référentiel du label ISR.
- Les obligations souveraines émises par des pays et territoires dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption, publié par Transparency International est strictement inférieurs à 40/100, en raison du risque élevé de pratiques non éthiques ou de gouvernance déficiente.

Keren Finance se tiendra informé de l'évolution des normes de places au travers des politiques d'exclusions rendues publiques par plusieurs institutions financières de renommée mondiale.

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG - KEYS 25

En 2020, les équipes de gestion de Keren Finance ont décidé de formaliser la prise en compte de facteurs ESG dans leurs fiches d'analyses des sociétés étudiées, tant sur les actions que sur le secteur obligataire.

Une notation des émetteurs selon les actions menées sur des thématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance prises de façon distinctes, est effectuée permettant l'attribution d'un score justifié par le gérant (commentaire sur la méthode utilisée, documents sources...etc).

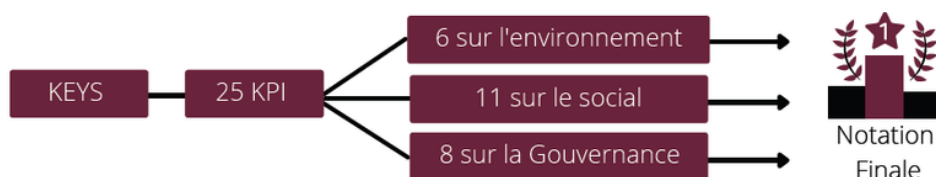


La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur un certain nombre de critères définis au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Le modèle quantitatif interne de Keren Finance est appelé KEYS (Keren ESG Yield System). Il collecte les données extra-financières des rapports ESG/ ISR ou sustainability report des entreprises et les répertorie. Ces dernières sont, par la suite, comparées au travers de 25 critères / Keys Performance Indicator (KPI), par secteur, via une logique Best-in-class.

On comptabilise ainsi 6 critères environnementaux, dont la pondération est égale à 5%, suivis de 11 critères sociaux, équipondérés également à 2,72% et 8 critères de gouvernance pondérés à 5%.

On constate ainsi que les KPI environnementaux et sociaux composent chacun 30% de la notation finale, contre 40% pour la gouvernance. Ils sont soit quantitatifs, auquel cas comparés au secteur de référence, soit qualitatifs donc binaires et se voient attribuer, soit la note minimale, soit la note maximale.



Voici quelques exemples de critères ESG :

Un facteur « Environnement » qui comprend entre autres :

- Le total des émissions CO2 par rapport aux ventes
- La présence d'une politique sur le changement climatique
- La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Un facteur « Social » qui comprend entre autres :

- Le pourcentage de turnover dans la société
- La mise en place d'une politique anti-corruption
- La part des femmes à des postes de management

Un facteur prépondérant « Gouvernance » avec plusieurs indicateurs comme :

- La part d'administrateurs indépendants
- La présence d'un président de comité indépendant
- La part de femmes au comité de direction

La note de chaque pilier est la moyenne des notes des critères constituant ce pilier.

La note globale ESG KEREN FINANCE est la moyenne pondérée des notes de chaque pilier.

A l'analyse quantitative s'ajoute une analyse qualitative, permettant de vérifier la cohérence de notre modèle KEYS. En effet, celui-ci ne collectant que les données des rapports extra-financiers, plusieurs informations clés ne sont parfois pas comptabilisées, car présentes directement sur le site de l'émetteur ou dans des revues de presse.

MÉTHODOLOGIE DE DURABILITÉ

En adéquation avec les évolutions réglementaires et les obligations de publication sur de nouvelles variables ESG, Keren Finance a défini un processus strict et complet, permettant de définir si une entreprise est durable ou non.

Depuis janvier 2024, nous utilisons les 14 PAI obligatoires (Principales incidences négatives), en ligne avec l'article 4 SFDR du règlement Disclosure. Cela nous permet d'homogénéiser l'analyse entre les investissements, pour les rendre plus comparables, et légitimiser notre processus.

Les critères utilisés sont les suivants :

1. Émissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité des GES des entreprises bénéficiaires
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité
8. Émissions dans l'eau
9. Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
11. Absence de procédures et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes
13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

Ces derniers sont pondérés selon leur niveau de couverture respectif. Plus un indicateur dispose d'un niveau de couverture important, plus sa pondération sera haute.

Ce modèle nous permet non seulement de présenter une donnée claire sur le taux d'investissement durable de nos fonds, mais nous sert également dans le processus de sélection de notre nouveau fonds article 9 Keren Multi-Transitions, qui applique un taux d'exclusion de 30% des valeurs de son indice de référence, tout en étant composé de 100% d'investissements durables (ou 90% en prenant en compte les liquidités).

LABELS

Nous avons obtenu en mars 2021 le Label Relance pour notre fonds Keren Essentiels. Ce label permet de reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. Il permet également de matérialiser davantage l'engagement de notre gestion dans la finance responsable. Notre objectif est d'orienter l'épargne vers le financement de long terme des entreprises françaises.



En février 2021, le fonds Keren Crédit ISR est créé et est labélisé fonds ISR dans les mois qui suivent. Le label ISR a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en oeuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Ce label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les 6 piliers du référentiel. Elles sont vérifiées tous les ans.

Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.

Toutes les informations concernant nos pratiques ESG, notamment en faveur du climat, sont disponibles sur notre site internet, sur lequel sont accessibles les documents commerciaux (fiche commerciale et lettre mensuelle), les documents réglementaires (DIC & Prospectus, rapport annuel, rapport semestriel), notre code de transparence ISR ainsi que notre politique d'investissement responsable. Davantage d'informations sont apportées pour le fonds Keren Crédit ISR au travers de ses indicateurs de performance ESG, actualisés tous les 6 mois.

PAI (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Les Principales Incidences Négatives (PAI) désignent les effets indésirables que certaines activités ou investissements peuvent avoir sur l'environnement, la société et la gouvernance. Ces incidences peuvent inclure des impacts sur les droits humains, la dégradation de l'environnement, ou encore des pratiques commerciales non éthiques. L'évaluation des PAI est essentielle pour les investisseurs et les entreprises, car elle permet d'identifier et de gérer les risques associés à leurs décisions. En intégrant cette analyse dans leur stratégie, les acteurs économiques peuvent contribuer à un développement durable et responsable.

	Category	Mand...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	26 736 tCO2e	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	7 559 tCO2e	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	443 744 tCO2e	47.47%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	35 tCO2e/MEur	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	487 tCO2e/MEur	47.47%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	48 tCO2e/MEur	48.70%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	540 tCO2e/MEur	47.71%
Corporates	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.64%	67.47%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	25.13%	42.22%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	3.99%	24.18%
Corporates	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.15GWh/MEur	29.51%
Corporates	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	1.09%	68.27%
Corporates	Water	8	Emissions to water	0.00 tMEur	0.49%
Corporates	Waste	9	Hazardous waste	1.06 tMEur	47.95%
Corporates	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.00%	79.06%
Corporates	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	15.29%	55.77%
Corporates	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.53%	5.10%
Corporates	Social and employee matters	13	Board gender diversity	20.93%	48.25%
Corporates	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	0.00%	68.27%

Couverture des PAI pour l'encours sous gestion collective au 31/12/2025 - Source Séquantis

II - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR KEREN FINANCE

Techniques

Keren Finance a souscrit à plusieurs contrats auprès de fournisseurs de données extra-financières afin de disposer d'informations ESG couvrant les émetteurs présents dans ses univers d'investissement, principalement concentrés sur l'Euro High Yield et les petites et moyennes capitalisations françaises.

Ces données externes sont complétées par l'analyse d'informations publiques, notamment les données issues des rapports de durabilité publiés par les sociétés. Keren Finance mobilise également des bases de données et initiatives de référence, telles que ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) pour l'analyse des dépendances et impacts liés au capital naturel, ainsi que les données de la Science Based Targets initiative (SBTi) concernant les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises.

Par ailleurs, une bibliothèque interne partagée regroupe les études, publications académiques et recherches publiques relatives aux thématiques ESG, afin d'alimenter les travaux d'analyse extra-financière.

Le modèle interne de notation extra-financière de Keren Finance, dénommé KEYS, est utilisé depuis 2020. Il s'appuie notamment sur des données externes issues de fournisseurs spécialisés tels que Sequantis, Carbon4 et Sustainalytics. Ces données sont intégrées et analysées dans le cadre de la méthodologie propriétaire de notation ESG.

Enfin, le système de gestion de portefeuille (Portfolio Management System – PMS) de la société, dénommé Rubis, permet de calculer en temps réel la note ESG et le taux de couverture ESG de chaque fonds. Cet outil permet également la mise en place de contrôles pré-trade et post-trade afin d'assurer le respect des contraintes et objectifs ESG définis pour les portefeuilles.

Humains

Keren Finance a mis en place une gouvernance interne dédiée au suivi et au développement de l'intégration des enjeux ESG. Dans ce cadre, un groupe de travail ESG a été constitué. Il est composé d'un membre de la Direction, du gérant du fonds Keren Crédit ISR, de l'analyste ESG, d'un analyste crédit, du contrôleur interne ainsi que du responsable du contrôle des risques.

Ce groupe de travail a pour mission de piloter l'amélioration continue des pratiques ESG de la société de gestion, d'assurer une veille sur les évolutions réglementaires et de superviser la mise en œuvre opérationnelle des exigences en matière d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement, de gestion des risques et de contrôle interne.

Au total, 2,5 équivalents temps plein (ETP) sont mobilisés au sein de Keren Finance sur les sujets liés à l'ESG, dont un analyste ESG dédié.

La société de gestion veille également au renforcement continu des compétences internes en matière d'ESG. À ce titre, cinq membres de l'équipe disposent de la certification CESGA (Certified ESG Analyst), dont le contrôleur interne, un gérant, un analyste crédit, un analyste actions et l'analyste ESG. Cette certification atteste d'un niveau avancé de connaissance et de maîtrise des enjeux ESG appliqués à l'analyse financière et à la gestion d'actifs.

Dans une logique d'amélioration continue et afin de répondre à l'évolution des exigences réglementaires et des attentes du marché, Keren Finance prévoit de poursuivre la montée en compétence de ses équipes sur les thématiques ESG. D'autres collaborateurs pourront ainsi être amenés à suivre des formations spécifiques, notamment en vue de l'obtention de la certification CESGA, afin de renforcer l'expertise interne et d'élargir le périmètre du groupe de travail ESG.

Ces équipes ont par ailleurs contribué à l'obtention du label ISR pour le fonds Keren Crédit ISR, dans le cadre d'un processus d'audit mené par Deloitte.

Enfin, l'ensemble des collaborateurs de Keren Finance a bénéficié en 2025 d'une formation dédiée aux enjeux ESG. Ce dispositif de formation a vocation à être renouvelé régulièrement afin d'assurer un niveau homogène de sensibilisation et de compétence au sein de la société de gestion.



III - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEREN FINANCE

Keren Finance n'a pas mis en place de comité de rémunération distinct. La société de gestion étant indépendante et son capital étant détenu par ses dirigeants et salariés, sa taille, le niveau des encours sous gestion, la simplicité de son organisation ainsi que le nombre de collaborateurs ne justifient pas, à ce stade, la création d'un comité dédié.

La supervision de la politique de rémunération est assurée par le Comité de Direction, composé des deux dirigeants de la société et du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). À ce titre, le Comité de Direction est responsable de l'approbation, de la mise en œuvre et du respect de la politique de rémunération de la société de gestion. Il supervise également toute modification significative ou dérogation éventuelle à cette politique. Dans ce cadre, il exerce les fonctions habituellement dévolues à un comité de rémunération et se réunit au moins une fois par an, généralement au mois de janvier.

Keren Finance veille à assurer une cohérence entre la politique de rémunération et les objectifs de gestion responsable. À ce titre, il existe une corrélation directe et indirecte entre la rémunération des dirigeants et la prise en compte des performances ESG des fonds gérés par la société.

La gouvernance est composée de :

Raphaël Elmaleh – Président

Il est en charge de la gestion des OPCVM mixtes. Il a acquis son expérience de gérant au sein de plusieurs institutions financières françaises et internationales, notamment au sein des Banques Populaires et de l'Union Bancaire Privée. Il est titulaire d'un DEA Monnaie, Banque, Finance.

Vincent Schmidt – Directeur Général et Directeur du développement

Il supervise les relations institutionnelles et commerciales de la société. Il a précédemment occupé les fonctions de Directeur Commercial chez Aurel Leven Gestion, puis de Directeur des partenariats chez KBL France. Il est titulaire d'un troisième cycle en Trésorerie, Finance et Ingénierie Financière.

Christelle Dupuis – Secrétaire Générale et Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)

Elle a auparavant exercé les fonctions de Directrice des Opérations puis de RCCI chez Richelieu Finance, après avoir travaillé chez CM-CIC Securities où elle assurait notamment l'interface entre les sociétés de gestion et le dépositaire. Elle est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG).

Nous ne disposons d'aucun administrateur indépendant, et concernant la parité, un tiers de la gouvernance est composé de femmes.

IV - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE

Keren Finance s'inscrit dans une démarche d'investisseur responsable, actif et exigeant, comme en témoignent son adhésion aux Principes for Responsible Investment depuis 2020 ainsi que l'évolution de sa gamme de fonds, notamment à travers la classification de certains fonds au titre de l'Article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation et la démarche de labellisation ISR engagée pour certains véhicules d'investissement.

Dans ce cadre, Keren Finance intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement. Cette intégration vise à identifier, analyser et suivre les opportunités et les vulnérabilités liées aux enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance et le profil de risque des investissements sur le long terme. Les risques ESG font également l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'approche globale de gestion des risques appliquée aux portefeuilles.

Les démarches d'engagement actionnarial mises en œuvre par Keren Finance participent pleinement à la défense des intérêts à long terme de ses clients. La société de gestion est convaincue que la prise en compte des enjeux de gouvernance, ainsi que des enjeux environnementaux et sociaux, constitue un levier essentiel pour favoriser une création de valeur durable et une meilleure résilience des émetteurs.

L'exercice des droits de vote est considéré comme une composante à part entière de la gestion. Keren Finance veille ainsi à exercer ces droits dans le meilleur intérêt des porteurs de parts et comme un vecteur essentiel du dialogue avec les émetteurs.

L'exercice des droits de vote est considéré comme une composante à part entière de la gestion. Keren Finance veille ainsi à exercer ces droits dans le meilleur intérêt des porteurs de parts et comme un vecteur essentiel du dialogue avec les émetteurs.

Par ailleurs, conformément au processus ISR mis en place pour le fonds Keren Crédit ISR, la société de gestion s'engage à ne pas conserver à l'actif du fonds tout émetteur n'ayant pas répondu au questionnaire ESG adressé par Keren Finance dans un délai de six mois et dont l'évaluation ESG demeure insuffisante pour intégrer l'univers d'investissement défini par la stratégie du fonds.



QUESTIONNAIRE **K E R E N**
F I N A N C E

Thématique Environnement :

1 - Quelle est votre politique de réduction des émissions carbone à horizon 2030 et/ou 2050 ?

2 - Avez-vous une politique de gestion des déchets générés par votre entreprise ?

Thématique Sociale :

1 - Quelles mesures avez-vous mises en place pour réduire le turnover et l'absentéisme dans votre société ?

2 - Vous êtes vous fixé un objectif de ratio d'équité ? (*Rappel : le ratio d'équité est la comparaison entre la rémunération du dirigeant et la médiane ou moyenne des collaborateurs, c'était une obligation légale pour les sociétés listées avec un siège social en France*)

Thématique Gouvernance :

1 - Êtes-vous satisfait du profil de votre conseil d'administration (Age, nationalité, expérience professionnelle) ? Comment pouvez-vous l'améliorer ?

2 - Comment jugez-vous l'assiduité du conseil d'administration ?

3 - Avez-vous défini une matrice de risque extra-financière pour votre entreprise ? Si oui, avec quelle fréquence cette dernière est-elle révisée ?

4 - Quel est le pourcentage de la rémunération long terme (indemnité de départ, retraite chapeau, options ou AGA versées après plusieurs années...) de votre CEO ? Publiez vous les critères d'attribution de manière ex-Ante ?

Sociétés abordées en 2025 à l'initiative de Keren Finance :

Nombre de sociétés abordées	100+
Nombre de contacts entreprises sur les thèmes de l'ESG	23
Nombre de visites de site	2

Par ailleurs, nous nous engageons, conformément à notre process ISR, à ne pas conserver à l'actif du fonds Keren Crédit ISR, tout émetteur n'ayant pas donné suite à notre questionnaire dans les 6 mois et dont la note ESG reste trop faible pour intégrer l'univers investissable.

ENGAGEMENT CLIMATIQUE ET SUIVI DES OBJECTIFS DE TRANSITION

Dans le cadre de sa stratégie climat, Keren Finance soutient les initiatives visant à aligner les trajectoires des entreprises avec les objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique. À ce titre, la société de gestion s'inscrit dans la dynamique portée par la Science Based Targets initiative, organisation internationale qui accompagne les entreprises et les institutions financières dans la définition d'objectifs climatiques fondés sur la science et compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de sa stratégie climat, Keren Finance soutient les initiatives visant à aligner les trajectoires des entreprises avec les objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique. À ce titre, la société de gestion s'inscrit dans la dynamique portée par la Science Based Targets initiative, organisation internationale qui accompagne les entreprises et les institutions financières dans la définition d'objectifs climatiques fondés sur la science et compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En complément des démarches d'engagement déjà conduites, Keren Finance mettra en place un dispositif de suivi et d'analyse des émetteurs présents en portefeuille afin d'évaluer la validation de leurs objectifs climatiques par la Science Based Targets initiative.

Pour les sociétés dont les objectifs climatiques ne seraient pas validés ou certifiés dans ce cadre, un contact sera établi par Keren Finance, par courrier électronique ou par téléphone, afin de comprendre les motivations et les éventuels obstacles expliquant l'absence de validation. La société de gestion encouragera activement ces émetteurs à formaliser, faire valider et certifier leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux standards de la Science Based Targets initiative.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'engagement constructif visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques climatiques et dans l'alignement progressif de leurs stratégies avec les trajectoires de transition bas carbone.

POLITIQUE DE VOTE

La politique d'exercice des droits de vote de Keren Finance vise à promouvoir une création de valeur durable et la valorisation à long terme des investissements des OPC gérés, en encourageant l'adoption et la diffusion des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle.

Dans ce cadre, Keren Finance s'efforce de participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les OPC investissent, en particulier lorsque celles-ci sont domiciliées en France, dans la limite des contraintes techniques et opérationnelles et dès lors que les informations nécessaires à l'analyse des résolutions sont disponibles. Conformément aux recommandations des Principes for Responsible Investment, les gérants sont encouragés à exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf en cas d'impossibilité technique ou opérationnelle.

Keren Finance a pris part au vote de 67 Assemblées Générales au cours de l'année 2025 (contre 55 Assemblées Générales en 2024), représentant 1527 résolutions.

Aucun conseiller ou « proxy » en vote n'a été sollicité sur cette période.

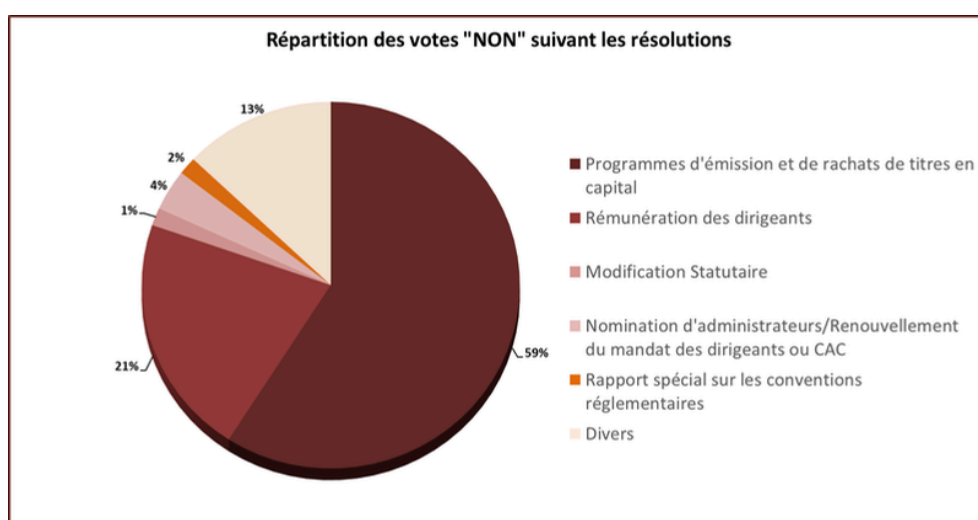
Répartition Géographique :



Toutes les Assemblées Générales auxquelles Keren Finance a participé durant l'année 2024 concernent des sociétés domiciliées en France.

Votes d'opposition :

Parmi les 1527 résolutions étudiées au cours de l'année 2025, les gérants ont voté en opposition aux recommandations du management à 193 résolutions, soit 12.64% des résolutions.



Sans prétendre être exhaustif dans ce rapport, les votes négatifs sur les principales thématiques ont été motivés par les raisons suivantes :

Résolutions	Motivations
Rémunération	Les politiques de rémunérations variables ne présentent pas d'objectif de performance sur le long terme transparent, détaillé et justifié
Modification Statutaire	Réhausse de la limite d'âge applicable au Président du conseil d'administration sans plan de succession
Nomination d'administrateurs	Non renouvellement d'administrateurs dû au manque d'indépendance du Conseil d'Administration
Programmes d'émission	Programme d'autorisation d'augmentation de capital sans maintien du Droit Préférentiel de Souscription et ne respectant pas les critères de décote et de plafond établis dans notre politique de vote

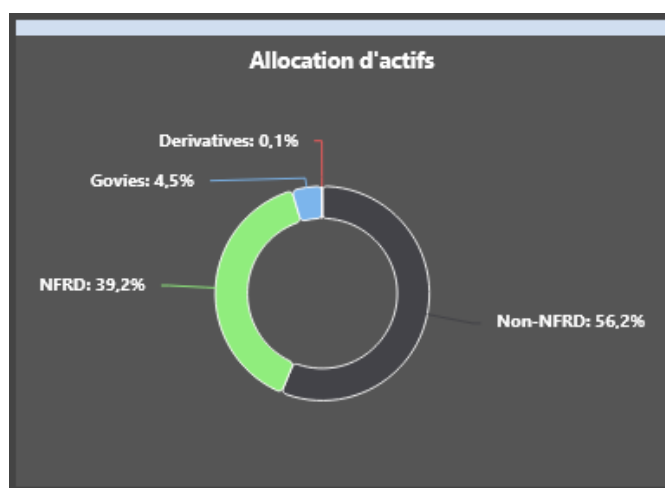
Pour plus de détails sur notre politique de vote et nos directives, vous pouvez consulter notre politique complète sur le lien suivant : <https://www.kerenfinance.com/fr/esg-investissement-responsable/methodologie-documents>

V - TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

ÉLÉGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

La Taxonomie verte européenne permet de classer les activités durables selon une liste définie, facilitant ainsi l'allocation de capitaux vers ces initiatives. Ce règlement vise également à établir un langage commun entre les entreprises et les investisseurs, favorisant les projets ayant un impact positif sur l'environnement et le climat.

Pour qu'une activité économique soit jugée éligible, elle doit contribuer de manière significative à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie et figurer sur la liste évolutive des activités mentionnées dans les actes délégués. L'évaluation de l'éligibilité inclut également l'analyse des critères de contribution substantielle, des principes de "Do Not Significant Harm" (DNSH) et le respect des normes minimales établies par des organisations telles que l'OCDE, l'ONU et l'OIT, afin de mesurer l'alignement d'une activité avec la taxonomie européenne.



Répartition des encours en gestion collective au 31/12/2025
- Séquantis

	Part des actifs concernés (En Gestion Collective)
Eligibilité - Chiffre d'affaires	17.8%
Eligibilité - CAPEX	23.8%
Alignement - Chiffre d'affaires	4.8%
Alignement - CAPEX	6.7%

ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUIVANT LES 6 OBJECTIFS :

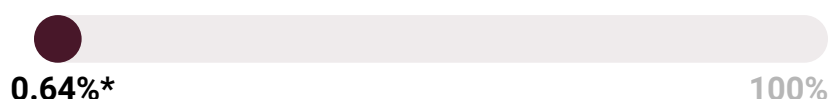
	CA	CAPEX
1 - Atténuation du changement climatique	3.8%	5.5%
2 - Adaptation au changement climatique	0.3%	0.4%
3 - Economie circulaire	0.4%	0.4%
4 - Prévention de la pollution	0.1%	0.2%
5 - Ressources marines	0.0%	0.0%
6 - Biodiversité	0.0%	0.0%

Point d'attention : les entreprises concernées sont encore en train de renseigner l'alignement de leurs actifs à ces objectifs, et ces informations ne sont pas toutes accessibles dans les bases de données des fournisseurs. Il est important de noter que ces publications concernant la Taxonomie restent encore très incomplètes et peu développées.

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

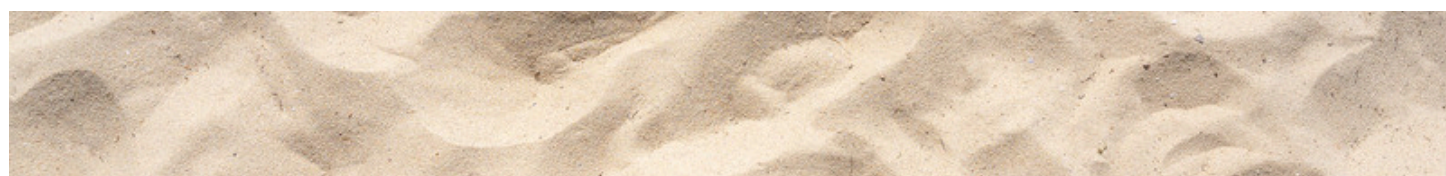
L'exposition aux combustibles fossiles représente un risque significatif pour les sociétés de gestion, car elle peut affecter la performance des investissements face à la transition vers une économie plus durable. De plus, les investisseurs sont de plus en plus attentifs à cette exposition, cherchant à aligner leurs portefeuilles avec des pratiques responsables et des objectifs environnementaux.

Exposition aux combustibles fossiles suivant le PAI 4 "Exposure to companies active in fossil fuel sector" :



Source - Séquantis

*Couverture de 67.47% du PAI



VI - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS, EN COHÉRENCE AVEC LE D DU 2 DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SFDR

En cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris, nous nous engageons à orienter nos investissements de manière à contenir l'élévation de température associée à nos portefeuilles à un niveau maximal de 3°C à l'horizon 2030. Cet objectif constitue un plafond maximal, avec une trajectoire de convergence progressive vers des niveaux plus ambitieux en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris. À titre indicatif, l'alignement climatique estimé du fonds Keren Crédit ISR s'établit actuellement à 2.1°C.

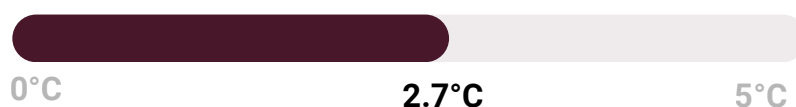
Les indicateurs d'alignement de température utilisés reposent sur des données ESG fournies par la société Sequantis, qui agrège notamment des mesures calculées par Carbone 4, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des organisations dans leur trajectoire de décarbonation et d'adaptation au changement climatique.

Ces données étant transmises par un fournisseur tiers et reposant sur des méthodologies propriétaires, le détail des processus de calcul et des hypothèses sous-jacentes n'est pas entièrement accessible. Cette situation constitue une limite méthodologique, inhérente à l'utilisation de données extra-financières issues de prestataires externes.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les trajectoires climatiques globales indiquent qu'un réchauffement de 1,5°C à l'horizon 2100 constitue désormais un seuil difficilement compressible. L'objectif fixé par l'Accord de Paris consiste à maintenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2°C et, dans la mesure du possible, à la limiter à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

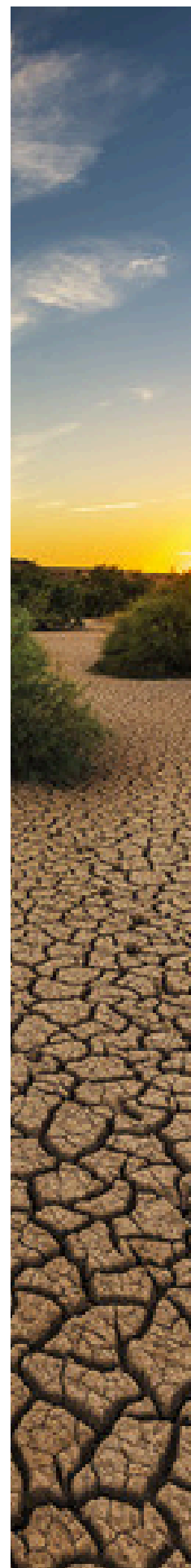
HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE INDUITE PAR NOS INVESTISSEMENTS À HORIZON 2100

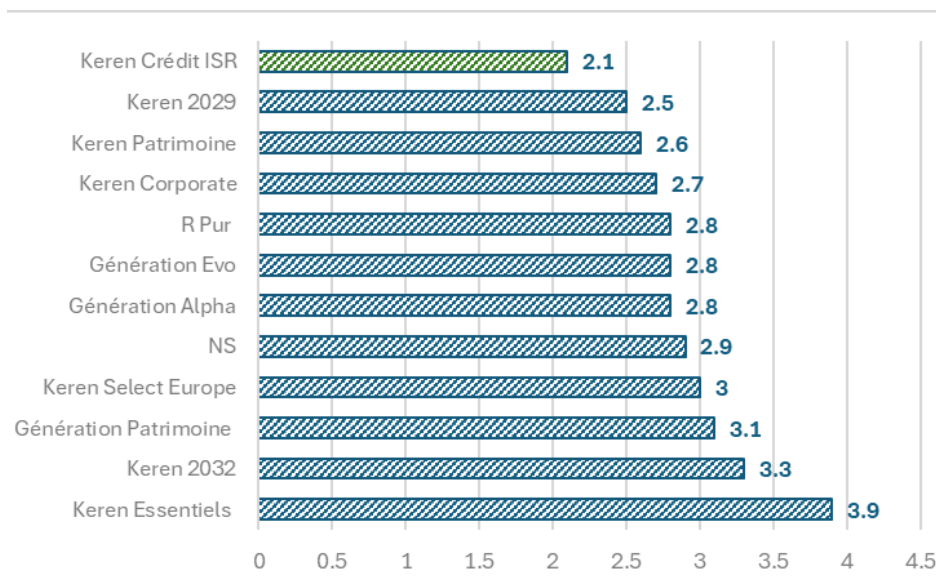
GESTION COLLECTIVE - 31/12/2025



Températures en °C

Source - Carbon4Finance





Températures en °C

Source - Carbon4Finance

KEREN CREDIT

I S R

Dans le cas spécifique du fonds Keren Crédit ISR, labellisé ISR, cette stratégie d'alignement climatique est renforcée par la mise en œuvre d'une politique de transition climatique structurée et exigeante, conforme aux évolutions récentes du référentiel du label. Celle-ci repose sur une combinaison d'exclusions ciblées, d'indicateurs de durabilité alignés avec les principales incidences négatives (PAI), ainsi que sur une analyse approfondie des trajectoires de décarbonation des émetteurs.

En particulier, le fonds intègre de manière systématique l'évaluation des plans de transition climatique des entreprises, incluant l'analyse des émissions sur les scopes 1, 2 et 3, la cohérence avec des scénarios sectoriels alignés avec l'Accord de Paris, ainsi que la crédibilité des moyens opérationnels et de la gouvernance mise en place. Une attention renforcée est portée aux secteurs à forte intensité carbone, pour lesquels des exigences spécifiques en matière de plans de transition crédibles et d'engagement actionnarial sont définies.

Par ailleurs, le recours aux trajectoires validées par des initiatives scientifiques reconnues, telles que la Science Based Targets initiative (SBTi), permet d'apprécier la robustesse des engagements climatiques des émetteurs en portefeuille. Le fonds vise ainsi à accroître progressivement la part d'actifs alignés avec une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement climatique bien en deçà de 2°C à horizon 2100.

Enfin, cette approche s'accompagne d'un dispositif de suivi dynamique et d'engagement actionnarial, permettant d'identifier les écarts éventuels par rapport aux trajectoires annoncées et d'encourager les entreprises à renforcer leurs ambitions climatiques. En cas d'absence de progrès jugé suffisant, des mesures correctrices pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'émetteur sont mises en œuvre.

VII - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité d'une société de gestion vise à intégrer la préservation des écosystèmes et la durabilité dans ses décisions d'investissement. En adoptant cette approche, Keren Finance cherche à minimiser les impacts négatifs sur la biodiversité tout en favorisant des projets qui soutiennent la conservation et la régénération des ressources naturelles.

EMISSIONS DE CO2 & COUVERTURE SUR LA GESTION COLLECTIVE - PAI 1 / 2 / 3

Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	26 732 tCO2e	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	7 558 tCO2e	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	443 697 tCO2e	47.47%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	35 tCO2e/MEur	48.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	487 tCO2e/MEur	47.47%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	48 tCO2e/MEur	48.70%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	540 tCO2e/MEur	47.71%

ACTIVITÉS QUI IMPACTENT NÉGATIVEMENT LES ZONES SENSIBLES DE BIODIVERSITÉ - PAI 7

Corporates	Biodiversity	7	Activités negatively affecting biodiversity-sensitive areas	1.09%	68.27%
------------	--------------	---	---	-------	--------

Source - Séquantis



L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une organisation d'action climatique qui permet aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de jouer leur rôle dans la lutte contre la crise climatique.

En plus de nos engagements pris au cours de l'année 2024, nous mettrons en place un audit et un suivi des émetteurs présents dans notre portefeuille afin de vérifier la validation de leurs objectifs climatiques par la SBTi. Pour les entreprises dont les perspectives climatiques n'ont pas encore été validées et certifiées par cette agence, nous établirons un contact par e-mail ou par téléphone pour comprendre les raisons de cette absence de validation. Nous les encouragerons à faire certifier leurs objectifs en matière de trajectoire climatique.

Dans le cadre du fonds Keren Crédit ISR, labellisé ISR, la stratégie d'alignement en matière de biodiversité s'inscrit dans la continuité de l'approche climatique présentée au critère précédent, tout en adressant des enjeux spécifiques liés aux écosystèmes. Ainsi, en complément du suivi des trajectoires de décarbonation des émetteurs, notamment via l'intégration d'objectifs validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), le fonds intègre des indicateurs permettant d'évaluer les pressions exercées sur la biodiversité.



Cette analyse s'appuie sur une approche de double matérialité, intégrée au processus d'investissement, permettant d'appréhender à la fois les impacts des émetteurs sur les écosystèmes et leur dépendance aux services rendus par le capital naturel. À ce titre, le fonds mobilise notamment des outils spécialisés tels qu'ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), qui permettent d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques liés à la dégradation de la biodiversité et d'évaluer les dépendances aux services écosystémiques.

En complément, la prise en compte des principales incidences négatives en matière environnementale inclut le suivi des impacts sur les zones écologiquement sensibles (PAI 7), ainsi que l'identification des activités susceptibles de générer des pressions significatives sur la biodiversité, y compris au sein des chaînes de valeur. Une vigilance particulière est ainsi portée aux secteurs présentant des risques élevés en matière de dégradation des écosystèmes.

Par ailleurs, la démarche d'engagement actionnarial, déjà mobilisée sur les enjeux climatiques, est étendue aux thématiques de biodiversité.

Cette approche intégrée permet ainsi d'articuler les objectifs climatiques, mesurés notamment à travers les trajectoires de réduction d'émissions, avec une meilleure prise en compte des enjeux de préservation des écosystèmes, dans une logique de durabilité globale. Elle reste toutefois dépendante de la disponibilité et de la maturité encore limitée des données relatives à la biodiversité, constituant une limite méthodologique à ce stade.

**RATING DES DÉPENDANCES & IMPACTS DU FONDS
KEREN CRÉDIT ISR - 31/12/2025**








Source - ENCORE via Séquantis


VIII - INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES


Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité

Risque de Durabilité : Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le système de recherche ESG propriétaire de Keren Finance, KEYS, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur le rendement des fonds est donc effectuée en fonction de la composition des portefeuilles au travers notamment :

- **Une Analyse :** La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière fondamentale, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille.
- **Une politique d'exclusion :** Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère comme ne répondant pas aux normes de durabilité fixées sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

-  La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
-  Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
-  L'industrie du tabac.
-  L'exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.
-  L'exclusion des sociétés ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

 Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), afin d'éviter les risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et à d'autres pratiques non conformes aux normes internationales en matière de gouvernance financière.

 L'exclusion des entreprises impliquées dans des projets répertoriés sur les listes GCEL et GOCEL.

- **Un suivi des controverses** : La société de gestion met en œuvre une gestion stricte des controverses, fondée sur les données fournies par Sustainalytics, qui évalue les émetteurs selon une échelle allant de 0 (absence de controverse) à 5 (controverse la plus sévère). Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 sont exclus de l'univers d'investissement. Lorsqu'un émetteur déjà présent en portefeuille devient concerné par une telle controverse, une sortie est mise en œuvre dans les meilleurs délais. Les controverses de niveau 4 font l'objet d'une analyse approfondie par l'équipe de gestion et l'analyste ESG, afin d'évaluer la nature, la gravité et l'évolution de la controverse, et de déterminer s'il convient de maintenir ou non l'investissement. En amont de chaque décision d'investissement, un contrôle bloquant pré-trade est mis en place afin de vérifier le niveau de controverse des émetteurs. Par ailleurs, un suivi régulier est assuré via un reporting mensuel diffusé en interne, couvrant l'ensemble des portefeuilles en gestion collective et en gestion privée. Ce reporting présente le niveau de controverse des émetteurs en portefeuille et leur évolution. Ces dispositifs permettent de maintenir les portefeuilles autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et les standards éthiques de Keren Finance, notamment en matière de droits de l'Homme, d'environnement et de gouvernance.
- **Un Engagement** : La société de gestion collabore avec les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de les sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces démarches d'engagement peuvent porter sur des thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance, ainsi que sur des situations de controverses identifiées. Des échanges réguliers, notamment sous forme de dialogues bilatéraux, visent à encourager l'amélioration des pratiques, le renforcement de la transparence et la définition d'objectifs mesurables, en particulier sur les enjeux climatiques et de biodiversité. En cas de progrès insuffisant, ces démarches peuvent conduire à une réévaluation de l'investissement, voire à un désinvestissement.

Pour davantage d'informations sur notre politique et notre rapport d'engagement, nous vous invitons à consulter notre politique complète en suivant ce lien : <https://www.kerenfinance.com/fr/esg-investissement-responsable/methodologie-documents>

IX - LES PRINCIPAUX DOCUMENTS

Nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de documents et politiques, que nous voulons aussi pédagogiques que possible.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces documents accessibles librement sur notre site dans la section « ESG - Investissement Responsable », sur la page « Notre méthodologie & documents » :

1. Politique d'Investissement Responsable
2. Rapport Loi Energie Climat – Article 29
3. Code de Transparence
4. Mesure de la durabilité des actifs
5. Les PAI
6. Politique de Vote et d'Engagement
7. Le rapport de vote & d'Engagement
8. Annexes II, III, IV - SFDR

X - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 & 9 DU RÈGLEMENT SFDR

	SFDR 8	SFDR 9
KEREN PATRIMOINE	X	
KEREN CORPORATE	X	
KEREN 2032	X	
KEREN 2029	X	
KEREN ESSENTIELS	X	
KEREN SELECT EUROPE	X	
KEREN CRÉDIT ISR	X	
R.PUR	X	
GÉNÉRATION EVO	X	
NS	X	
GÉNÉRATION PATRIMOINE	X	
GÉNÉRATION ALPHA	X	

K E R E N

F I N A N C E



**Raphaël
ELMALEH**
Président
Gérant



**Christelle
DUPUIS**
Secrétaire Général
RCCI



**Alexandre
BRULE**
Analyste ESG



**Lamine
BAYOU**
Contrôleur Interne



**Romain
LORAS**
Contrôleur des
Risques



12 bis place Henri Bergson
75008 Paris
Tel : 01.45.02.49.01

